Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260129-2026_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 janvier 2026

Le mardi 27 janvier 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, M. TREUSSARD Mickaël, Adjoints

M. DUBOIS Alain, M. JONIAUX Anthony, Mme LARUE Karine, M. LE CAM Gilles, Mme MINI Anne, Mme OLLIVIER Martine,

Absents excusés : Mme LE BOURHIS Stéphanie (procuration à K. LARUE), M. MONNOT Laurent (procuration à M. OLLIVIER),

Absents non excusés : Mme GUERN Anaïs, LE DU Pyere-Yves

Secrétaire de séance : Mme Martine OLLIVIER

Date de convocation : 22/01/2026
Date de publication : 29/01/2026

Délibération 3/2026 : Rénovation énergétique des bâtiments scolaires : Approbation de l'avenant n° 2 au lot n° 10 Sanitaire - CVC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 2 au lot n° 10 Sanitaire - CVC du marché de rénovation énergétique des bâtiments scolaires.

Cet avenant correspond à des travaux en plus-value pour la fourniture et la pose d'un meuble sous-évier et le remplacement d'un réservoir WC.

Le total de cet avenant est une plus-value de 857.38 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'avenant n° 2 au lot n° 2 Sanitaire - CVC du marché de rénovation énergétique des bâtiments scolaires pour une plus-value de 857.38°€ HT ;
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant et à régler la facture correspondante ;
- PRECISE que cette dépense sera prévue au BP 2026 à l'article 2313-10003.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE de PLEVIN 22340

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 29/01/2026 et affichage en mairie le 29/01/2026